

Référendum sur la loi Covid-19

La désinformation à des fins politiques

Le 13 juin 2021, la population suisse sera amenée à se prononcer sur la Loi Covid-19. Adoptée par le Parlement le 25 septembre 2020, elle octroie au Conseil fédéral des compétences spéciales avec la déclaration d'un état d'urgence pour la gestion de la pandémie. Néanmoins, ces nouveaux pouvoirs exécutifs n'ont pas plu à un certain nombre d'individus qui se sont associés sous le nom trompeur des « Amis de la Constitution », un groupe composé de plus de mille personnes qui a su récolter 90'000 signatures pour un référendum déposé le 12 janvier dernier à la Chancellerie fédérale.

Pour cette association, la loi Covid-19 serait dangereuse, car elle permettrait l'allongement « inutile » de l'état d'urgence jusqu'à la fin de l'année 2021 ainsi que l'arrivée sur le marché de vaccins qui seraient « imposés » à la population malgré leur manque de fiabilité et l'absence de recul concernant les effets secondaires d'une vaccination « génétique ». Aussi, il s'agit pour le comité d'une tentative du Conseil fédéral de court-circuiter les droits du peuple en interférant dans leur vie privée avec les mesures de distanciation sociale, le port du masque et la fermeture des restaurants, musées, cinémas ou autres.

Malgré la nécessité d'un débat démocratique sur la gestion de la crise et le caractère inédit d'une consultation de la population sur les décisions liées au Covid-19, les raisons de ce référendum sont profondément problématiques. En effet, les référendaires estiment que le Conseil fédéral aurait pu appliquer certaines décisions sans passer par cette nouvelle loi, ce qui représente un argument antidémocratique et antiparlementaire contradictoire avec leur rhétorique pseudo-juridique puisqu'il aurait fallu appliquer des décisions sans l'aval des deux chambres du Parlement. Au contraire, nos droits politiques sont garantis puisqu'il a été possible d'attaquer cette loi par référendum !

De plus, les « Amis de la Constitution » nient sur leur site internet la gravité de la maladie et l'existence actuelle de la pandémie qui serait « déjà terminée », mais « aggravée » par les médias pour des raisons de « propagande politique ». Sous couvert de théories conspirationnistes ou encore de la désinformation sur une thérapie génétique cachée dans les vaccins, les référendaires risquent d'abroger une loi qui a permis notamment de prévenir la propagation de la maladie, apporter du soutien aux hôpitaux comme

aux entreprises. De plus, cette législation permet de protéger les travailleuses-eurs et de leur proposer des aides financières essentielles dans un contexte pandémique toujours plus précaire. Déjà difficile à obtenir et revendiqué à juste titre par de nombreux secteurs professionnels, ce soutien étatique risquerait de disparaître si le référendum venait à passer, mettant tout simplement en danger les personnes les plus vulnérables de notre société.

Une situation inacceptable qui ne répondrait même pas au cœur des arguments du groupe référendaire puisque la loi Covid-19 ne traite pas directement des mesures de distanciation sociale tant décriées. De quoi se questionner sincèrement sur la pertinence de ce référendum et l'honnêteté intellectuelle du groupe initiant qui espère convaincre avec de faux arguments la population épuisée par une année de pandémie. Pour toutes ces raisons, il est donc essentiel de faire campagne contre ce référendum et de voter un franc « non » le 13 juin prochain.

Léonore Vuissoz

